

Secrétariat :

DEAL Réunion

Cécile LEPAN

Tel : 0262 94 72 42

mél : comite-eau-biodiversite-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Projet de COMPTE-RENDU

Séance plénière du 03 décembre 2019

Lieu : Salle du conseil – CINOR

1 – VERIFICATION DU QUORUM ET POINTS D'ACTUALITÉ

Monsieur Malet, président du CEB ouvre la séance à 13h40 en constatant que le quorum (33/52) est atteint.

1-1 Retour du comité national de l'eau du 03 octobre 2019

Monsieur Badat, Office de l'eau, fait un retour du comité national de l'eau, concernant le Plan eau DOM. Tous les territoires sont bien engagés. Les contrats de progrès sont attendus pour fin 2019.

Suite au comité de pilotage du 20 septembre 2019, deux missions vont être lancées en 2020, par le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) :

- un bilan du Plan eau DOM sur le partage des bonnes pratiques, les évolutions réglementaires, la gouvernance locale, le pilotage du plan national et régional, la mise en œuvre des contrats de progrès et le financement des investissements ;
- une évaluation du dispositif des offices de l'eau et des pistes d'évolution (intégration de la biodiversité notamment).

1-2 Bilan des délibérations du CEB depuis 2017. Madame Lepan, DEAL, précise qu'un bilan des délibérations prises lors des séances du CEB sera mis en ligne sur le site du CEB.

1-3 Création de l'OFB. Monsieur Rouyer, DEAL, signale que l'Office Français de la Biodiversité (OFB) est créée et verra le jour le 01/01/2020. Son directeur Outre-Mer, Jean-Michel Zammite, est venu à La Réunion. Sa priorité était de voir les préfets de Mayotte et de La Réunion. Il reviendra à La Réunion et souhaite participer à une séance du CEB en 2020.

1-4 Agenda. Monsieur ROUYER indique qu'un congrès de l'Union Internationale pour la Conservation de la nature (UICN) se tiendra en juin 2020 à Marseille.

Madame DUVAL, IFREMER, indique qu'un colloque biodiversité marine aura lieu le 12 mars 2020 à Paris. Inscriptions possibles dès ce jour via le site d'IFREMER, lien sur le site du CEB.

2 – DIAPORAMA D'ACTUALITE EN MATIERE DE BIODIVERSITE

Madame Bracco, DEAL, présente un diaporama réalisé grâce aux contributions des membres du CEB :

- Action SREPEN : valorisation de la rivière des marsouins, communes de Saint Benoît, Bras Panon, Plaine des Palmistes ;
- Action fédération de pêche : préservation des espèces amphihalines ;
- Agrément de 8 associations pour la protection de l'environnement ;

- AVE2M : association pour la valorisation de l'entre deux mondes : tulipiers du Gabon, sensibilisation et aide à la coupe aux particuliers ;
- Commune de la Possession : projet Life Forêt sèche , restauration de 50 ha et tentative de réintroduction du gecko de Bourbon ;
- Commune de La Possession : préservation des lataniers rouges sauvages ;
- Département : lutte contre la liane *Entada rheedii*, espèce très invasive : territoire sous pression constante, suite de la mise en œuvre du POLI ;
- Département : sensibilisation des collégiens aux espèces indigènes : arboretum au collège de Bois de nèfles de St Paul ;
- Plan de communication triennal pour le POLI 2019-2022, les actus du GEIR sont disponibles sur le site du CEB ou directement sous www.especiesinvasives.re ;
- Nature Océan Indien : Animation d'un réseau de refuges à geckos verts de Manapany en zone privée : 150 jardins « refuges » ;
- IFREMER : Déploiement de balises sur des tortues marines afin de déterminer leurs routes migratoires et leurs habitats (actions du plan national d'actions (PNA) tortues marines) ;
- IFREMER : récif 3D : Cartographie et inventaire au titre des ZNIEFF-mer des habitats sur des profondeurs supérieures à 20 m (récifs coralliens et affleurements rocheux) à l'aide d'un drone sous-marin. (ZNIEFF : Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) ;
- BEST : écologie alimentaire de la Rousette noire, étude de l'interaction éventuelle avec les cultures fruitières et implications pour la conservation de l'espèce ;
- Chiffres clés du baromètre du Système d'Information Nature et Paysages (SINP) : plusieurs centaines de milliers de données disponibles à tous ;
- Géolocalisation des mesures compensatoires : disponibles sur le Géoportail de l'IGN depuis mars 2019 ;
- Bilan des déclarations de stocks commerciaux suite à l'arrêté ministériel pour la flore invasive : 6 stocks sur 7 détruits, contrôles à venir chez les professionnels.

Le diaporama complet sera disponible sur le site internet du CEB.

Madame Ardon, SREPEN, ajoute que l'opération concernant la Rivière des Marsouins est financée par l'office de l'eau et le Crédit Agricole. Cette action était principalement dédiée aux écoles, afin de faire connaître ce cours d'eau exceptionnel.

Monsieur Espérance, mairie de La Possession, ajoute que l'augmentation de la population (+30 000 personnes) sur sa commune a pu se faire en parallèle de l'augmentation des espaces naturels, disposition qui est bien intégrée dans le PLU. La commune a également planté des espèces indigènes ou endémiques sur les espaces reconquis. La Possession fait partie d'un dispositif « eco-maires » qui a pour vocation la préservation de l'environnement et la biodiversité. Monsieur Espérance a rencontré la société Total et envisage de porter plainte, avec d'autres communes dont Grenoble et Bayonne, pour non respect de ses engagements des accords de la COP 21. Il présente Monsieur Sauroy-Toucouère, nouveau chargé de mission qui va dynamiser les actions concernant la biodiversité en cours et à venir pour la commune.

Monsieur Léger, SEOR, n'a pas pu transmettre de diapositive mais souhaite informer le CEB que les actions concernant le *Tuit-tuit* continuent, et s'intensifient avec le démarrage d'un projet Life sur 5 ans appelé Biodivom.

3 – ESPÈCES AMPHIHALINES

Madame Bonnefoy, DEAL, présente l'avancement des actions des axes I et II (actions réglementaires), IV (sensibiliser) et V (acquisition de données) de la feuille de route de la commission amphihalines.

Les perspectives pour l'année 2020 sont les suivantes :

- mise en place de la réglementation sur la gestion et la pêche des espèces amphihalines
- poursuite de la régularisation de la pêche aux bichiques aux embouchures

- mise en œuvre du plan de restauration de la continuité écologique
- organisation d'un séminaire

Monsieur Maugard, Fédération de pêche, salue le travail des services déconcentrés et indique que le chemin est le bon.

Monsieur Clergue, écologie réunion, demande si l'on peut arrêter le braconnage et la pêche aux filets moustiquaires sans attendre le décret.

Monsieur Maugard, déplore également les situations de braconnage à terre comme en mer. Il ajoute que la fédération de pêche et l'État travaillent ensemble en rivière, mais en mer ce type de contrôle dépend uniquement des services de l'État.

Monsieur Lafon, DMSOI, indique que ce type de pêche aux filets moustiquaires est déjà interdit et les sanctions déjà possibles, mais la difficulté est de réaliser les contrôles au bon moment et au bon endroit.

4-VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU CEB PRÉCÉDENT

Le CEB adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 10 septembre 2019.

5 – SDAGE 2022-2027

5.1- Consultation du public

Monsieur de Saint-Romain, DEAL, présente la synthèse de la mise à disposition du public des grands enjeux de la gestion de l'eau à La Réunion appelés « questions importantes ». Le public a largement participé puisque 1230 réunionnais ont répondu au questionnaire en ligne disponible pendant six mois.

Il y avait six questions importantes et la possibilité de faire des suggestions complémentaires. En résumé, les participants ne font pas confiance à l'eau du robinet et regrettent le manque et d'informations. Ils proposent de faire des économies d'eau et de mieux gérer les fuites. Enfin, ils regrettent le manque de transparence des politiques publiques.

L'analyse de ces questions importantes est traduite dans les orientations fondamentales (OF) suivantes :

- OF 1 transversale : Intégrer la gestion de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire dans un contexte de changement climatique
- OF 2 : Préserver les ressources en eau pour garantir l'équilibre des milieux naturels et satisfaire les besoins
- OF 3 : Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques et leur biodiversité
- OF 4 : Lutter contre les pollutions
- OF 5 transversale : adapter la gouvernance, les financements et la communication.

Ces orientations ont été ajustées suite au séminaire du 19 novembre 2019 et à l'avis de la commission planification.

Monsieur Clergue, Écologie Réunion, demande si la méthodologie de mise en place d'actions est prévue, et si le schéma donnera lieu à des actions précises à réaliser ?

Monsieur de Saint-Romain répond que oui, les actions précises sont le « programme de mesures », intégré dans le SDAGE. Il ajoute que le SDAGE actuel, 2016-2021, contient déjà un programme de mesures, c'est-à-dire des actions pour améliorer la qualité des eaux, dont certaines sont encore à mettre en œuvre .

Madame Lapan, DEAL, ajoute que la méthodologie retenue est bien une révision du SDAGE actuel avec une

volonté forte de la co-construire avec tous les acteurs du territoire.

Le CEB prend acte de la synthèse de la consultation du public sur les enjeux de la gestion de l'eau et émet un avis favorable à la proposition des orientations fondamentales à l'unanimité.

5.2 – État des lieux

Monsieur Moullama, Office de l'eau, présente les travaux réalisés pour l'état des lieux 2019, donnée d'entrée pour la construction du SDAGE 2022-2027.

Ce diagnostic comporte plusieurs volets qui permettent d'évaluer l'état des eaux. Cette étude a commencé en 2018 en concertation avec tous les acteurs.

31 masses d'eau sur 66 sont en bon état, notamment les eaux souterraines et littorales.

41 masses d'eau présentent un « risque » ou un « doute » de ne pas atteindre le bon état en 2027. Une dégradation écologique des cours d'eau est observée. La majorité des masses d'eau sont en « risque » concernant l'état écologique. Quelques masses d'eau littorales sont en « risque » concernant l'état chimique (principalement dû aux prélèvements et à la pollution).

Madame Lacoste, Conservatoire Botanique National de Mascarin, remercie M. Moullama pour la qualité des informations transmises. Elle exprime une impression d'analyse du risque trop optimiste et déplore que malgré cela la tendance ne s'inverse pas.

Monsieur Léger rejoint Madame Lacoste sur cette impression d'être trop optimiste sur les hypothèses.

Monsieur Moullama revient sur le scénario tendanciel et précise que les résultats ont été obtenus grâce à des simulations en croisant toutes les données disponibles à l'échelle globale et de la masse d'eau. Pour les pressions, la dynamique entre amont et aval sont prises en compte.

Monsieur Badat ajoute qu'il s'agit d'un état des lieux et donc d'un diagnostic de l'existant par rapport aux éléments disponibles aujourd'hui. L'exercice du SDAGE 2022-2027 est la feuille de route pour atteindre le bon état. Il souligne également les efforts réalisés pour les stations d'épuration, dont la capacité de traitement a été multipliée par 3 entre 2010 et 2014. Aujourd'hui il reste à tirer des réseaux. Il souligne également que l'inertie du milieu n'est pas négligeable.

Monsieur Clergue souhaite des précisions sur les substances appelées « ubiquistes ».

Monsieur Moullama indique que la pollution chimique ubiquiste est celle qui est présente simplement parce qu'il y a de l'activité humaine : c'est la pression de l'homme sur le milieu qui génère des pollutions. Certaines molécules sont présentes dans le milieu et ne pourront pas disparaître instantanément.

Monsieur Clergue demande si on peut réduire cette pollution chimique ?

Monsieur Moullama cite l'exemple des molécules comme l'heptachlore, les retardateurs de flamme, les anti-fouling et des biocides qui ne sont plus utilisés depuis 20 ans, mais qu'on retrouve encore dans le milieu, car les molécules sont rémanentes ; par ailleurs certaines molécules sont retrouvées à des dizaines de kilomètres de toute présence humaine, transportées par le vent ou la pluie. Il est donc très difficile d'agir sur ce type de pollution, même en arrêtant toutes les activités humaines.

Monsieur Hoarau, réserve nationale de l'Étang de Saint Paul, remercie l'office de l'eau pour la clarté de la présentation, et souligne que cette évaluation du risque doit préparer notre travail à venir. Il reste des innovations à mettre en place et réinstaller des conditions pour une meilleure gestion de nos eaux, plus encore qu'un simple ajustement de la feuille de route actuelle 2016-2021. Il déplore le manque d'animation dans les territoires et des financements insuffisants. Cette animation est essentielle pour atteindre les objectifs. Le travail est à faire.

Monsieur Espérance se met à la place d'un citoyen ordinaire et trouve la présentation peu claire et peu accessible. Les données sont évasives pour la population. Il souhaite qu'on soit plus précis en particulier sur les niveaux de menace.

Monsieur Badat rappelle que les chiffres « 31 masses d'eau en bon état et 35 en mauvais état » semblent très clairs, ainsi que les 41 masses d'eau sur 66 qui sont en « risque » de non atteinte du bon état des eaux en 2027 ou en « doute ». Il s'agit de chiffres synthétisant une vingtaine de rapports représentant au total plusieurs centaines de pages.

Madame Ardon, rappelle qu'il nous est demandé d'atteindre un bon état des eaux écologique et chimique. Ce dossier est complexe. Les présentations doivent être pédagogiques. Elle pose les questions suivantes : « Est-ce que vous, élus, vous avez prévu des actions ? », « Quels moyens les membres des intercommunalités ont-ils prévu de mettre en œuvre pour améliorer l'état des eaux ? ».

Monsieur Maugard précise qu'il ne faudrait pas que le braconnage soit l'arbre qui cache la forêt. Il y a beaucoup d'actions mises en œuvre sur la question de la pêche qui mériteraient d'être mises en valeur. Il ajoute que la transversalité est indispensable pour avoir un maximum de cohérence. Donc il souligne la bonne utilité de l'orientation fondamentale n°1 « intégrer la gestion de l'eau dans les politiques d'aménagement du territoire »

Monsieur Martin ajoute que les échanges doivent se terminer par un vote. La commission planification a fait le même constat que le CEB : malgré tous les moyens mise en œuvre, les actions ne sont pas encore suffisantes. Le constat optimiste doit être mesuré : il est nécessaire de se demander ce qui a échoué et comment être plus efficace. De nombreux investissements ont permis des avancées significatives, comme les stations d'épuration. Les « contrats de progrès » permettent de mettre en responsabilité les acteurs concernant l'eau potable et l'assainissement. Le risque de ne pas atteindre le bon état en 2027 est présent et tout le territoire national rencontre les mêmes difficultés. Il nous appartiendra collectivement d'être vigilant sur la problématique à tous les niveaux et de fixer un cap : les intercommunalités seront toutes compétentes sur les sujets « eau et assainissement » dès début 2020, le Département et la Région ont des compétences en matière de biodiversité. L'investissement à faire est colossal, de l'ordre de quelques milliards d'euros. L'objectif sera difficile à atteindre, mais il faut y travailler collectivement.

Le CEB adopte l'état des lieux avec 8 abstentions.

Communiqué de presse : Le CEB communiquera sur les résultats de l'état des lieux via un communiqué de presse. L'avis des membres est pris en compte en séance sur le communiqué, d'autres avis sont possibles, il sont attendus avant le lendemain, 04/12/2019.

Madame Ardon souhaite la publication d'un 2 pages dans un journal à destination du public.

Monsieur Martin répond que la DEAL se tiendra à la disposition des journalistes,

Le CEB vote pour l'envoi du communiqué de presse à l'unanimité.

5.3 – Restauration de la continuité écologique

Madame Staal présente le plan d'action pour une politique apaisée de restauration de la continuité écologique des cours d'eau :

Les cours d'eau classés en « liste 2 » doivent faire réglementairement l'objet d'une restauration d'ici fin 2020 (cf. art. L.214-17 du code de l'environnement). La loi biodiversité a introduit une possibilité de dérogation sous

réserve qu'un dossier relatif aux propositions d'aménagement ou de modifications des modalités de gestion soit déposé avant la fin 2020 auprès de l'autorité administrative. Les conditions d'obtention du délai supplémentaire de 5 ans pour réaliser les travaux de mise en conformité des ouvrages sont détaillés dans la note technique du Ministère de la Transition écologique et solidaire du 6 juin 2017.

Les travaux menés par la DEAL et l'Office de l'eau et partagés lors de l'atelier d'échanges du 5 novembre 2019, en commission planification du 6 novembre et en MISEN du 21 novembre ont permis de faire ressortir 6 ouvrages en priorité absolue P1+, 8 ouvrages en priorité P1, 6 ouvrages en priorité P2 et 16 ouvrages en priorité P3. Ce travail a suivi une logique de reconquête progressive de l'aval vers l'amont. Le niveau de priorité traduit le gain de la restauration pour le milieu, l'opportunité (démarche engagée) et la faisabilité technique des travaux à envisager pour restaurer la continuité. Il est proposé d'inclure la régularisation des pêcheries aux embouchures par souci de cohérence des actions au sein des bassins versants (7 pêcheries en priorité P1+, 5 pêcheries en P1). Les actions listées dans le tableau fourni dans les documents de séance seront reprises dans le programme de mesures du SDAGE 2022-2027. Suite à l'atelier du 5 novembre la Fédération DAA de Pêche PMA a proposé de remonter les niveaux de priorité pour les ouvrages suivants :

- Radier de la Colline - amont de la pépinière
- Radier du Ouaki en P1+ et Radiers aval et amont d'Ilet Furcy sur le Bras de Cilaos
- Bras de Cilaos : Captage du Petit Bras et Captage du Grand Bras

Le plan proposé tient compte de cette modification.

Monsieur Malet s'étonne de l'observation faite sur le radier du Ouaki qui a été refait avec autorisation de la DEAL il y a moins d'un an.

Madame Staal, répond que l'ouvrage est correct, mais qu'il doit être franchissable en tous temps, et est donc dans la liste pour faire l'objet d'un suivi et d'un entretien régulier. (cf. érosion en aval)

Madame Ardon demande des nouvelles de l'enlèvement de la piste des carrières de la Rivière Saint Etienne.

Madame Staal répond que la société exploitant la carrière bénéficie d'une AOT pour la piste jusqu'en juin 2020 et qu'il est demandé un suivi trimestriel qui fait l'objet d'un rapport chaque année ; une fois que la nouvelle installation de concassage sera installée en rive gauche, la piste des carrières sera démantelée (échéance fixée à 2022 au plus tard) et une attention particulière sera portée pour la remise en état du site.

Madame Ardon regrette que la piste des carrières donne lieu à des déchets et passages.

Monsieur Hoarau précise que selon lui, le premier facteur déclassant est à l'aval, aux embouchures, ce sont les pêcheries. Il demande si la mise en œuvre du plan présenté suffira pour atteindre le bon état des cours d'eau en 2027.

Madame Staal indique que les actions inscrites au plan sont nécessaires mais non suffisantes.

M. Sanchez, Nature Océan Indien, est surpris que l'opportunité des travaux ait été prise en compte dans les critères de priorisation, au lieu de prendre seulement les risques et le mauvais état. Elle précise que la démarche de travail proposée par le ministère dans sa note technique du 30 avril 2019 consiste à prendre en compte la faisabilité technique de restaurer la continuité écologique et pas seulement les risques et le mauvais état. Sur le Bras de Cilaos par exemple, c'est ce qui a amené à ne pas prioriser la restauration de la prise d'eau.

Monsieur Malet exprime sa crainte de ne pas atteindre le bon état au niveau du Bras de Cilaos.

Le CEB adopte le plan de la restauration de la continuité écologique de La Réunion avec 2 abstentions.

5.4 – PLAN D' ACTIONS POUR L'EAU DANS LES DOM



Monsieur de Saint-Romain présente les observations de M. Alby Schmitt, coordonnateur national du plan d'actions pour l'eau dans les DOM, dit « plan eau DOM », après sa visite à La Réunion.

La délégation donnée à Monsieur Malet, président du CEB, pour la signature des contrats de progrès après validation par la conférence des acteurs de l'eau, est soumise au vote du CEB. La CASUD ayant déjà un contrat de progrès signé depuis juillet 2019, il reste 4 EPCI pour lesquels la signature du président est demandée.

Cette présentation n'a donné lieu à aucune observation.

Le CEB donne délégation au président du CEB, à l'unanimité, pour la signature, après validation par la conférence des acteurs de l'eau, des contrats de progrès des quatre EPCI de La Réunion.

6 – PRODUITS PHYTOSANITAIRES - ZONES NON TRAITÉES AUX ABORDS DES COURS D'EAU

Monsieur Castanier, DAAF, présente le point sur les « zones non traitées » par les produits phytopharmaceutiques aux abords des « points d'eau ». La définition de ces « points d'eau » est capitale puisqu'elle conditionne l'ampleur de la protection des ressources aquatiques face aux risques de pollutions agricoles.

L'enjeu porte sur la protection de la santé publique au travers la qualité des eaux destinée à l'eau potable et sur la protection de la biodiversité.

À La Réunion, il est proposé que les « points d'eau » concernés soient le réseau hydrographique de la BD Carthage de l'IGN, c'est-à-dire 3500 km de cours d'eau et de ravines. Cette proposition permet de répondre aux objectifs de l'arrêté du 4 mai 2017 et aux préconisations ministérielles, c'est-à-dire limiter le transfert de produits vers les points d'eau à des fins de protection des masses d'eau et des organismes aquatiques contre les pollutions diffuses. Cette proposition permet également de conserver un référentiel hydrographique existant et reconnu : la BD Carthage de l'IGN, qui constitue la base de donnée du réseau hydrographique français.

Monsieur Maugard se demande pourquoi ne pas avoir utilisé la BD Topo ou la BD Topage de l'IGN, qui sont plus détaillées, car avec la BD Carthage certains cours d'eau ne sont pas pris en compte, donc certains petits ruisseaux vont passer sous silence. Il indique qu'il y aura un recours contentieux sur l'arrêté s'il était pris tel quel.

Madame Staal précise que la BD Topage sera disponible à La Réunion au plus tôt à partir de 2021.

Madame Ardon souhaite également que la base de données utilisée permette une lecture la plus précise possible, soit au 1 : 25 000 comme la BD Topo.

L'AFB et l'ONCFS, par l'intermédiaire d'un courrier remis à Monsieur Malet, indiquent que l'outil cartographique BD Carthage est insuffisant, et proposent d'utiliser l'ensemble du linéaire de la BD Topo à la place.

Monsieur Léger indique que la question se pose principalement pour les zones agricoles, or un certain nombre de cours d'eau n'impacteront pas ces zones. Selon lui, le choix entre la BD Topo et la BD Carthage a un impact faible. Seule une petite frange devrait être concernée si on enlève les zones en parc national et en N des PLU.

Madame Kientz, DAAF, ajoute qu'une concertation a eu lieu dans le cadre de la MISEN. Les cours d'eau sont définis dans le code de l'environnement, et l'arrêté devrait être pris depuis 2017. Elle propose donc de travailler par étapes, en partant aujourd'hui de la BD Carthage puis en caractérisant ensuite les cours d'eau grâce à des expertises de terrain, qui prendront plusieurs années.

Madame Ardon indique que les critères de l'Europe et donc de la réglementation ne sont pas suffisants ; et que dès qu'il y a des activités humaines, il y a des possibilités de pollution, comme sur la Rivière des Roches. Par principe de précaution, elle souhaite tout de suite aller à l'étape suivante et partir de la BD Topo.

Monsieur Malet ajoute que lorsqu'on regarde la géographie de l'île, les talwegs se transforment en torrents en

conditions météorologiques cycloniques. Monsieur Malet rejoint Madame Ardon sur les spécificités de l'île de la Réunion.

Monsieur Maugard lit la définition des cours d'eau dans le code de l'environnement et ajoute qu'il est primordial de prendre en compte les spécificités locales : si les petits cours d'eau sont ignorés, la police ne pourra pas faire son travail.

Monsieur Grondin, Chambre d'Agriculture, explique que nous sommes sur un cône, il y a beaucoup de canaux, de foncier agricole. Les agriculteurs, surtout les petites et moyennes exploitations, auront besoin d'être accompagnés. Monsieur Malet demande ce qu'on peut faire si on habite entre deux exploitations agricoles.

Madame Lacoste propose de trouver un compromis en prenant la BD topo comme référentiel et en adaptant la réglementation à notre contexte régional.

Monsieur Grondin rappelle que nous avons tous le même objectif d'« avoir une eau saine », et chacun sait qu'il existe des alternatives, mais les changements nécessaires ne se font pas en un claquement de doigt. Le travail est colossal. Il demande qui va accompagner les agriculteurs, et si c'est l'État. Il insiste sur l'absolue nécessité de mettre en place un accompagnement financier, ainsi qu'une réelle volonté politique.

Monsieur Castanier précise que la liste de linéaire sera fixée par le préfet, il ne s'agit pas d'un programme d'accompagnement mais bien d'un arrêté préfectoral. Il est demandé au CEB de donner son avis du CEB pour éclairer le préfet.

Monsieur Joram, Secrétaire Général de la Préfecture, indique qu'il s'agit d'un outil de protection de l'état de l'eau et non pas un outil de transformation de l'agriculture. L'objectif est d'avoir dans un arrêté des prescriptions réalistes. Le contrôle du respect des zones non traitées est à notre portée via la BD Carthage, qui est sûrement mieux qu'une carte trop détaillée qui ne serait pas opérationnelle.

Le travail de la MISEN est arrivé à un point d'équilibre avec la BD Carthage.

Le CEB émet un avis défavorable à la proposition de retenir le référentiel hydrographique de la BD CARTHAGE pour la définition des « points d'eau » au sens de l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques avec 11 voix contre, 10 voix pour et 6 abstentions.

7 – PLAN DE RÉDUCTION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Monsieur Debenay, DAAF, présente l'avancement du plan.

Madame Ardon précise que toutes les propositions devront être assorties de moyens. Les containers ne sont pas tous contrôlés, il y a peu de moyens. Ce plan sera-t-il assorti de financements ?

Monsieur Debenay précise que le plan écofito est en place depuis 2012. Les financements devront être mis en place.

Monsieur Grondin revient sur le fait que si le monde agricole n'est pas financé, il ne pourra pas mettre en œuvre les actions proposées.

8 – TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION – CONSULTATION DÉMATÉRIALISÉE

Monsieur Martin revient sur la consultation dématérialisée des membres du CEB en ce qui concerne les contours des Territoires à Risque d'Inondation (TRI) : aucune observation n'a été faite.

9 – BILAN À MI-PARCOURS DU PLAN EAU POTABLE

Au vu de l'heure tardive, ce point est reporté au prochain CEB.

Annexe : liste de présence

Membres présents	Membres excusés ayant donné un pouvoir
Monsieur Patrick MALET (Département)	Madame Claudette GRONDIN (Département)
Madame Bernadette ARDON (SREPEN)	Monsieur Bachil VALY (Région)
Monsieur Guy SAINT ALME (TCO)	Madame Juliette MASSON (Bras Panon)
Monsieur Jean-Christophe ESPERANCE (La Possession)	Madame Karine POTHIN (RNMR)
Monsieur Pascal HOARAU (RNN ESP)	Madame Florence TRENTIN (Vie Océane)
Madame Marie LACOSTE (CBNM)	Monsieur Jean-François ALLIN (EDF)
Monsieur Christian LEGER (SEOR)	Monsieur Patrick PAYET (AFB)
Monsieur Mickaël SANCHEZ (NOI)	Monsieur Frédéric ROZET (ONCFS)
Monsieur Joseph GRONDIN (Chambre d'Agriculture)	Madame Sonia RIBES (Personnalité qualifiée)
Monsieur Jean-Paul MAUGARD (Fédération de pêche)	Madame Florence MALET (Véolia)
Monsieur Claude CLERGUE (Ecologie Réunion)	Monsieur Olivier BIELEN (CELRL)
Madame Violaine DULAU (Personnalité qualifiée)	Monsieur le directeur de l'Office National des Forêts
Monsieur Frédéric JORAM (Préfecture)	
Monsieur Ivan MARTIN (DEAL)	
Monsieur Bruno DEBENAY (DAAF)	
Monsieur Noël CONRUYT (DRRT)	
Monsieur Jean-Claude DENYS (ARS)	
Monsieur Jérôme LAFON (DMSOI)	
Monsieur Paul FERRAND (Parc National)	
Madame Magali DUVAL (IFREMER)	
Monsieur Jean-Lambert JOIN (Personnalité qualifiée)	

Invités	
Monsieur Faïcal BADAT (Office de l'eau)	Monsieur Christophe CASTANIER (DAAF)
Monsieur Emmanuel AUBOURG (EDF)	Monsieur Alexandre MOULLAMA (Office de l'eau)
Madame Sarah BATAILLE (Département)	Madame Cécile MARTINO (CINOR)
Monsieur Nicolas PAYET (Département)	Monsieur Nicolas ROUYER (DEAL)
Monsieur Bertrand AUNAY (BRGM)	Monsieur Grégoire de SAINT-ROMAIN (DEAL)
Madame Vayana DOMINIQUE (TCO)	Madame Audrey BONNEFOY (DEAL)
Monsieur Jean-Claude MARTIGNE (Vie Océane)	Madame Cécile LEPAN (DEAL)